

Source : [http://www.sologne-nature.org/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=165]

La Sologne est la seule région naturelle qui a fait l'objet d'une délimitation administrative, suite à une loi du 27 juin 1941. Cette loi était consacrée à la mise en valeur de la Sologne, en tant que région particulièrement déshéritée. Elle n'a jamais été abrogée, par conséquent l'existence juridique de la Sologne perdure.

L'arrêté du 17 septembre 1941 pris en application de la loi du 27 juin 1941 fixe officiellement la liste des 127 communes composant la Sologne :

Pour le Loir-et-Cher :

75 communes en Sologne (74 depuis la fusion entre Romorantin et Lanthenay en 1961)

Bauzy

Billy (*)

Bracieux

Chambord (*)

Chaon

Châtres-sur-Cher (*)

Chaumont-sur-Tharonne

Chémery (*)

Cheverny

Chitenay (*)

Choussy

Contres

Cormeray

Couddes

Cour-Cheverny (*)

Courmemin

Crouy-sur-Cosson

Dhuizon

Feings

La Ferté-Beauharnais

La Ferté-Imbault

La Ferté-Saint-Cyr

Fontaines-en-Sologne

Fougères-sur-Bièvre

Fresnes

Gièvres (*)

Gy-en-Sologne

Huisseau-sur-Cosson (*)

Lamotte-Beuvron

Langon (*)
Lassay-sur-Croisne
Loreux
Marcilly-en-Gault
Maslives (*)
La Marolle-en-Sologne
Mehers (*)
Mennetou-sur-Cher (*)
Millançay
Mont-près-Chambord (*)
Monthou-sur-Bièvre (*)
Montrieux
Muides (*)
Mur-de-Sologne
Neung-sur-Beuvron
Neuvy
Nouan-le-Fuzelier
Oisly
Orçay
Ouchamps (*)
Pierrefitte-sur-Sauldre
Pruniers (*)
Romorantin-Lanthenay
Rougeou
Saint-Laurent-Nouan (*)
Saint-Viâtre
Salbris
Sambin (*)
Sassay
Selles-Saint-Denis
Selles-sur-Cher
Soings-en-Sologne
Souesmes
Souvigny
Theillay
Thenay
Thoury
Tour-en-Sologne
Veilleins
Vernou-en-Sologne

Villefranche-sur-Cher (*)
Villeherviers
Villeny
Vouzon
Yvoy-le-Marron

Pour le Loiret :

32 communes en Sologne

Ardon
Cerdon
Cléry-Saint-André (*)
Dry (*)
Guilly (*)
Isdes
Jouy-le-Potier
La Ferté-Saint-Aubin
Lailly-en-Val (*)
Ligny-le-Ribault
Lion-en-Sullias (*)
Mareau-aux-Près (*)
Marcilly-en-Villette
Ménéstreau-en-Villette
Mézières
Neuvy-en-Sullias (*)
Olivet (*)
Saint-Aignan-le-Jaillard (*)
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (*)
Saint-Cyr-en-Val (*)
Saint-Florent
Sandillon (*)
Sennely
Sully-sur-Loire (*)
Tigy (*)
Vannes-sur-Cosson
Vienne-en-Val (*)
Viglain
Villemurlin
Coullons
Poilly-lez-Gien (*)

Saint-Gondon (*)

Pour le Cher :

20 communes en Sologne

Allogny (*)

Allouis (*)

Argent-sur-Sauldre

Aubigny-sur-Nère

Brinon-sur-Sauldre

La Chapelle-d'Angillon

Clémont

Ennordes

Ménétréol-sur-Sauldre

Méry-ès-Bois (*)

Méry-sur-Cher (*)

Nançay

Neuvy-sur-Barangeon

Presly

Saint-Laurent

Saint-Montaine

Thénioux (*)

Vierzon (*)

Vignoux-sur-Barangeon (*)

Vouzeron

() Commune dont une partie du territoire seulement est en Sologne*

Communes non comprises dans la loi du 27 juin 1941 mais qui ont adhéré au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de la Sologne (S.M.A.D.E.S.) : Seur, Les Montils, Candé-sur-Beuvron, Valaire, Selles-sur-Cher, La Chapelle-Montmartin, Saint-Julien-sur-Cher, Saint-Loup-sur-Cher, Maray, Saint-Dyé-sur-Loire et Blancafort.

L'objet de Sologne Nature Environnement est de chercher à connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel de toutes ces communes, soit un « terrain de jeu » d'environ 500 000 hectares sur trois départements. Vous comprendrez donc que nous avons besoin de votre soutien et de celui de tous pour poursuivre cette mission d'intérêt général.

Patrice Devineau